

Charte de transparence et d'éthique

Nouvelle Gestion Environnement

(Version 1.0 - le 18 Juin 2025)

Préambule

L'association **Nouvelle Gestion Environnement** œuvre pour la transition écologique et la justice sociale à travers des projets d'intérêt général.

Cette charte énonce les **principes d'éthique, de gouvernance et de transparence** que l'association s'engage à respecter dans toutes ses actions, en cohérence avec ses valeurs fondatrices : **intégrité, solidarité, responsabilité**.

1. Gouvernance éthique et responsable

- L'association est dirigée de manière **collégiale et démocratique**, conformément à ses statuts.
- Les décisions sont prises dans l'intérêt général, en évitant tout conflit d'intérêts.
- Les membres du bureau et du conseil d'administration s'engagent à exercer leurs fonctions à **titre bénévole**, sauf disposition spécifique validée en AG.
- Les comptes sont présentés chaque année en **assemblée générale**, accompagnés d'un **rapport moral et financier**.

2. Utilisation transparente des ressources

- Toute ressource financière (dons, subventions, cotisations...) est affectée à la réalisation des missions de l'association.
- Les frais de fonctionnement sont limités dans une logique d'**efficacité et de sobriété**.
- Un **suivi comptable rigoureux** est assuré, dans le respect des obligations légales (comptabilité en partie double, archivage, déclaration fiscale le cas échéant).
- Un **reçu fiscal** est délivré pour tout don éligible à la réduction d'impôt.

3. Communication honnête et responsable

- L'association s'engage à communiquer de manière **sincère, claire et fidèle** sur ses actions, ses résultats et ses besoins.
- Aucun chiffre, image ou témoignage ne sera manipulé à des fins promotionnelles trompeuses.

- Les supports de communication sont conçus dans un esprit de **dignité, respect des bénéficiaires** et clarté pour le public.

4. Respect des personnes et de l'environnement

- L'association promeut une démarche inclusive, sans discrimination de genre, d'origine, de religion, de situation sociale ou de handicap.
- Elle veille au **respect des droits des personnes**, notamment en matière d'image, de données personnelles et de consentement.
- Elle adopte une logique de **sobriété écologique**, en réduisant son impact environnemental dans ses événements, ses achats, ses déplacements et ses outils numériques.

5. Relations avec les partenaires

- Toute collaboration (entreprise, association, collectivité...) est encadrée par une convention claire et respectueuse de la mission de l'association.
- Les partenariats sont acceptés uniquement s'ils sont **cohérents avec les valeurs** de l'association.
- En cas de partenariat financier, l'indépendance éditoriale, stratégique et morale de l'association est **garantie**.

6. Engagement envers les donateurs

- Les donateurs sont informés de manière **régulière et transparente** sur l'usage de leurs contributions.
- Aucune pression ni sollicitation abusive ne sera exercée.
- Les coordonnées des donateurs sont traitées de façon **confidentielle** et ne sont **ni revendues, ni échangées**.

7. Droit de regard et amélioration continue

- Toute personne (adhérent, bénévole, donateur, bénéficiaire) peut interroger l'association sur sa gestion ou ses activités. Une réponse claire sera apportée dans un délai raisonnable.
- La charte est révisable annuellement pour s'adapter aux évolutions des pratiques, des besoins et des attentes.

Fait à Champigny sur Marne, le 18 Juin 2025

Pour Nouvelle Gestion Environnement